



Assemblée générale

Distr. générale
12 décembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 132 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612). À cette occasion, il s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements et des éclaircissements avant de lui présenter des réponses écrites le 8 décembre 2014.
2. Le premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 indique les ajustements à apporter aux crédits ouverts pour tenir compte des variations des taux d'inflation et de change et des paramètres du calcul initial. Lesdits ajustements tiennent compte également des nouveaux mandats approuvés par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité depuis l'approbation du budget-programme, ainsi que des dépenses imprévues et extraordinaires n'ayant pas pu être remises à la deuxième année de l'exercice.
3. Aux chapitres des dépenses, le montant révisé des ressources nécessaires s'élève à 5 573,3 millions de dollars, soit 34,7 millions de dollars (ou 0,6 %) de plus que les 5 538,6 millions de dollars de crédits approuvés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 68/247 B, 68/248 A-C, 68/268 et 68/279. Le tableau 2 du rapport du Secrétaire général fournit des précisions sur les facteurs ayant entraîné cette augmentation. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu le détail de ces facteurs par objet de dépense (voir tableau ci-après).



(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédits initialement ouverts</i>	<i>Crédits supplémentaires</i>	<i>Budget-programme</i>	<i>Dépenses imprévues et extraordinaires</i>	<i>Taux de change</i>	<i>Taux d'inflation</i>	<i>Ajustement des coûts standard</i>	<i>Taux de vacance de postes</i>	<i>Total</i>	<i>Prévisions révisées</i>	<i>Écart (pourcentage)</i>
Postes	2 528,4	6,0	2 534,4		(18,3)	1,2	24,1	7,6	14,6	2 549,0	0,6
Autres objets de dépense	2 51,1	1,4	2 516,5	22,8	(4,7)	(5,6)	0,3	(0,7)	12,1	2 528,6	0,5
Contributions du personnel	486,8	0,8	487,6		(1,5)	(0,9)	7,7	2,7	8,0	495,6	1,6
Total	5 530,3	8,2	5 538,5	22,8	(24,5)	(5,3)	32,1	9,6	34,7	5 573,2	0,6

4. Le tableau 1.B du rapport du Secrétaire général contient un récapitulatif des prévisions révisées pour les chapitres des recettes. Le montant révisé s'élève à 533,0 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 9,1 millions de dollars (ou 1,7 %) par rapport aux prévisions initiales pour l'exercice biennal 2014-2015, qui étaient de 523,9 millions de dollars (voir également par. 23 et 24 ci-dessous).

5. Le Comité consultatif relève que les crédits ouverts au budget-programme comprennent les crédits initialement ouverts d'un montant de 5 530,3 millions de dollars auxquels s'ajoutent des crédits supplémentaires d'un montant de 8,2 millions de dollars approuvés par l'Assemblée générale à la reprise de sa soixante-huitième session. Ayant demandé des précisions, le Comité a obtenu des précisions sur les montants approuvés concernant : a) les prévisions de dépenses révisées au titre du chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale) et du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) (5,8 millions de dollars); b) le renforcement et l'amélioration du fonctionnement effectif de l'ensemble des organes conventionnels chargés des droits de l'homme (900 000 dollars); et c) les modalités de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (1,5 million de dollars).

6. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que les prévisions de dépenses révisées et les états des incidences sur le budget-programme des projets de résolution examinés par les grandes commissions de l'Assemblée générale au moment de l'établissement du premier rapport sur l'exécution du budget s'élèvent à 312,5 millions de dollars environ. Les montants correspondants, qui font l'objet d'autres rapports que le premier rapport sur l'exécution du budget, comprennent notamment des prévisions révisées à la hausse concernant le Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (193,6 millions de dollars), les missions politiques spéciales pour 2015 (41,1 millions de dollars), et une demande de subvention pour les Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens (36 millions de dollars) (A/69/612, par. 6). Les observations et recommandations du Comité consultatif sur ces questions figurent dans les rapports correspondants (A/69/660, A/69/628 and A/69/652).

Dépenses imprévues et extraordinaires

7. Dans son rapport, le Secrétaire général présente en détail les dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2014-2015 engagées au titre de la résolution 68/249 de l'Assemblée générale, qui s'élèvent à 22,8 millions de dollars. Le tableau 3 du rapport contient la liste des engagements qui ont été approuvés par le Comité consultatif (15,9 millions de dollars), autorisés par le Secrétaire général au titre du paragraphe 1 a) de la résolution comme ayant trait au maintien de la paix et de la sécurité (6,9 millions de dollars), et approuvés par le Président de la Cour internationale de Justice (0,01 million de dollars).

8. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif s'est vu communiquer le montant total des engagements contractés au titre des dépenses imprévues et extraordinaires de 2008 à 2014, et celui des dépenses afférentes aux activités urgentes relatives aux droits de l'homme découlant de diverses résolutions du Conseil des droits de l'homme. Ces montants sont détaillés dans le tableau ci-dessous. Le Comité constate une augmentation nette des engagements relatifs aux dépenses imprévues et extraordinaires au cours des six dernières années et une hausse des dépenses relatives aux activités urgentes résultant de résolutions du Conseil des droits de l'homme.

(En dollars des États-Unis)

<i>Année</i>	<i>Dépenses imprévues et extraordinaires</i>	<i>Activités découlant de résolutions du Conseil des droits de l'homme</i>
2014	22 827 300	9 215 500
2013	23 277 800	3 857 800
2012	5 089 200	2 100 100
2011	13 168 600	–
2010	6 911 200	–
2009	3 832 600	–
2008	1 359 200	–

9. Le Comité consultatif, ayant demandé des précisions, a reçu des éclaircissements concernant l'évolution du financement des activités relatives aux droits de l'homme depuis la création du Conseil des droits de l'homme en 2006. Dans un premier temps, les missions d'établissement des faits et les commissions d'enquête sur diverses situations relatives aux droits de l'homme dont le Conseil avait ordonné la création ou le maintien étaient financées par la réaffectation temporaire de ressources inscrites au budget ordinaire en attendant que l'Assemblée générale approuve, à la fin de chaque année, les ressources supplémentaires demandées dans le rapport annuel sur les prévisions de dépenses révisées. En raison du grand nombre de missions et de commissions d'enquête créées en 2011, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a utilisé à titre exceptionnel des ressources extrabudgétaires pour financer des interventions rapides jugées nécessaires par la Haut-Commissaire, en attendant que l'Assemblée générale approuve les ressources supplémentaires demandées dans le rapport sur les prévisions de dépenses révisées. Par la suite, l'Assemblée a décidé, dans sa résolution 66/258, que le Secrétaire général pouvait, avec l'assentiment du Comité consultatif, contracter des

engagements pour financer des activités urgentes découlant de demandes du Conseil des droits de l'homme. Depuis, le Comité consultatif a examiné des demandes présentées au titre de neuf résolutions de ce genre, dont six avaient trait à des activités urgentes relatives aux droits de l'homme en 2014¹.

10. En ce qui concerne l'engagement de 6,9 millions de dollars approuvé par le Secrétaire général, le Comité consultatif rappelle que la résolution 68/249 dispose que le Secrétaire général a le pouvoir de contracter des engagements à concurrence de 8 millions de dollars au cours d'une même année pour autant qu'il atteste qu'ils aient trait au maintien de la paix et de la sécurité [par. 1 a)]. Le tableau ci-après fait apparaître les différents engagements approuvés par le Secrétaire général et les chapitres du budget-programme auxquels ils se rapportent :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre 3 (Affaires politiques)

Bons offices dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité concernant la République arabe syrienne	650,5
Mission préparatoire chargée de commencer les préparatifs en vue de la création d'une mission d'observation électorale des Nations Unies au Burundi	449,5
Commission d'enquête du Siègre de l'Organisation des Nations Unies chargée d'enquêter sur certains incidents qui se sont produits dans la bande de Gaza	471,9

Chapitre 4 (Désarmement)

Mission d'enquête des Nations Unies sur l'utilisation présumée d'armes chimiques en République arabe syrienne	668,2
---	-------

Chapitre 24 (Droits de l'homme)

Mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine	2 634,4
--	---------

Chapitre 27 (Aide humanitaire)

Mécanisme de surveillance pour la République arabe syrienne	2 031,2
---	---------

Total partiel	6 905,7
----------------------	----------------

11. Dans le cadre de l'examen du rapport du Secrétaire général, le Comité consultatif a demandé des informations générales sur les engagements approuvés au titre de la résolution 68/249 et les explications, pour la plupart fragmentaires, qu'il a reçues figurent dans l'annexe au présent rapport. **Le Comité consultatif recommande que des informations plus exhaustives soient communiquées à l'Assemblée générale sur les engagements contractés par le Secrétaire général en 2014.**

12. En outre, le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général a également engagé un montant de 2 millions de dollars au titre de la résolution 68/249 pour financer les premières opérations de la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola à la suite d'une résolution dans laquelle l'Assemblée se félicitait de l'intention du Secrétaire général de mettre en place cette mission (résolution 69/1). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ces fonds avaient été utilisés pour assurer le démarrage rapide de la Mission et

¹ Résolutions du Conseil des droits de l'homme, 25/1, 25/23, 25/25, 26/24, S-21/1 et S-22/1.

lui permettre de mener ses opérations à compter du 19 septembre 2014. Il a été informé que les fonds avaient par la suite été intégrés à une demande de financement préliminaire de 49,9 millions de dollars, que l'Assemblée générale a approuvée dans sa résolution 69/3 du 9 octobre 2014. D'après le Secrétaire général, c'est ce qui explique que le montant initial de 2 millions de dollars n'ait pas été pris en compte dans le premier rapport sur l'exécution du budget.

13. À cet égard, dans le cadre de l'examen des dépenses engagées pour la mise en place d'un mécanisme de suivi de l'action humanitaire en Syrie, en octobre 2014, le Comité consultatif avait expliqué que, selon lui, les dépenses engagées par le Secrétaire général au titre du paragraphe 1 a) de la résolution 68/249 pouvaient être extournées uniquement lors de l'approbation de la proposition budgétaire correspondante par l'Assemblée générale et non lors de l'approbation d'une autre autorisation d'engagement.

14. De plus, de l'avis du Comité consultatif, au moment où ces 2 millions de dollars ont été engagés au titre des dépenses imprévues et extraordinaires pour couvrir les dépenses initiales de la Mission, en septembre 2014, le Secrétaire général avait déjà dépassé de 905 000 dollars la limite des dépenses que la résolution 68/249 l'autorisait à engager pour l'année 2014.

15. Le Comité consultatif constate avec préoccupation qu'en 2014 la limite de 8 millions de dollars fixée par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/249 a été dépassée de 905 000 dollars. Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de respecter les limites fixées et les dispositions prises par l'Assemblée pour les engagements qu'il contracte au titre des dépenses imprévues et extraordinaires sans l'assentiment préalable du Comité consultatif.

Variations des hypothèses budgétaires

16. Au sujet de l'évolution des taux de change, le Secrétaire général indique au paragraphe 16 de son rapport que la diminution nette de 24,5 millions de dollars correspond à l'appréciation du dollar des États-Unis par rapport au taux de change qui avait été retenu pour un certain nombre de monnaies afin de calculer le montant initial des crédits à ouvrir. Les fluctuations de plusieurs monnaies sont décrites aux paragraphes 17 à 20 du rapport. Le Comité consultatif a reçu communication d'une nouvelle répartition des dépenses prévues, par catégorie de postes et par objet de dépense autre que les postes, que l'on trouvera dans le tableau ci-après. Pour ce qui est de l'incidence de l'inflation, le Secrétaire général donne aux paragraphes 22 à 26 de son rapport des détails sur les dépenses afférentes aux postes et autres objets de dépenses ayant conduit à l'augmentation de 5,3 millions de dollars des ressources nécessaires.

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents des services généraux</i>	<i>Dépenses autres que les postes</i>	<i>Contributions du personnel</i>	Total
Ressources nécessaires	(12,8)	(5,5)	(4,7)	(1,5)	(24,5)

17. En ce qui concerne les fluctuations monétaires, le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 67/246 (Sect. X, par. 8), l'Assemblée générale avait autorisé

le Secrétaire général à avoir recours à des contrats de change à terme pour protéger l'Organisation contre les fluctuations des taux de change. Dans les observations qu'il a faites sur le deuxième rapport concernant l'exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013, plus particulièrement en ce qui concerne les renseignements donnés par le Secrétaire général au sujet de l'expérience acquise dans l'achat de contrats de change à terme, le Comité a relevé que lesdits contrats avaient été conclus pour la période allant de mai à décembre 2013 pour un montant de 150 millions de francs suisses et que l'écart positif net entre les taux de change à terme fixés par contrat et les taux de change opérationnels de l'ONU se chiffrait à 3,5 millions de dollars. À l'époque, le Comité avait été informé que le Secrétariat comptait procéder à des achats de contrats de ce type d'un montant de 20 millions de francs suisses pour chaque mois de 2014 afin de couvrir une partie des dépenses de personnel inscrites au budget ordinaire. Selon le Secrétariat, l'Organisation pourrait ainsi être sûre des montants qu'elle devrait régler en définitive une fois ces transactions conclues. Le Comité consultatif était convenu que l'expérience initiale de l'achat à terme semblait convaincante et que ce type de contrats permettrait à l'Organisation de jouir d'une plus grande sécurité budgétaire et constituerait un précieux outil pour le Secrétaire général en lui donnant les moyens de mieux gérer les incidences budgétaires des fluctuations de change (A/68/656, par. 12 à 14).

18. Dans sa résolution 68/245 A et B, l'Assemblée générale a souscrit à la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que le Secrétaire général présente une évaluation plus détaillée de l'expérience des achats à terme dans son premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015. Or, le Comité consultatif constate que le rapport considéré ne contient pas les détails demandés. Ayant demandé des précisions, il a appris que les achats de contrats à terme n'avaient été faits que pour la période de septembre à décembre 2014, pour un montant total de 80 millions de francs suisses. Compte tenu de l'appréciation du dollar par rapport au franc suisse au dernier trimestre 2014, l'écart net entre les taux de change à terme et les taux de change opérationnels de l'ONU avait été négatif. Le Comité consultatif a également appris qu'il serait rendu compte de l'incidence des achats de contrats à terme pour l'exercice biennal 2014-2015 dans le cadre du deuxième rapport sur l'exécution du budget de cet exercice. **Le Comité consultatif constate que l'échéance fixée pour la présentation par le Secrétaire général d'une évaluation détaillée des achats de contrat de change à terme effectués pour protéger l'ONU des fluctuations des taux de change est désormais largement dépassée. Le Comité consultatif compte que l'évaluation sera présentée dans le cadre du deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2014-2015.**

19. Comme indiqué aux paragraphes 27 à 29 du rapport du Secrétaire général, les modifications qu'il est proposé d'apporter pour traduire l'effet net des variations des coûts salariaux standard, des dépenses communes de personnel et des taux de contribution du personnel, représentent une augmentation nette de 32,2 millions de dollars. Les révisions des coûts standard pour 2014 reposent sur la moyenne des dépenses salariales effectivement engagées dans chaque lieu d'affectation. L'augmentation nette de 37,2 millions de dollars qui en ressort tient au fait que les coûts moyens des traitements de base nets sont plus élevés que ceux retenus aux fins du calcul du montant initial des crédits à ouvrir. En revanche, les ajustements concernant les dépenses communes de personnel, qui tiennent compte des montants effectivement engagés au cours de l'exercice biennal 2012-2013 et de la période allant de janvier à septembre 2014, par rapport aux taux retenus pour calculer le

montant initial des crédits à ouvrir, correspondent à une réduction nette de 5,0 millions de dollars.

20. Le Comité consultatif relève que l'un des éléments de ces révisions à la hausse des coûts standard est un ajustement de 5,5 millions de dollars des coûts salariaux et dépenses communes de personnel opéré au chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du budget-programme (A/69/612, annexe I). Ayant demandé des renseignements, il a appris que cet ajustement résultait essentiellement d'une augmentation des traitements moyens à New York, Beyrouth et Addis-Abeba, sans toutefois recevoir des précisions quelconques à ce sujet. **Le Comité consultatif constate l'absence de clarté des ajustements apportés aux coûts standard en ce qui concerne le chapitre 34 (Sûreté et sécurité) et compte que des renseignements plus détaillés seront communiqués, pour examen, à l'Assemblée générale.**

21. Comme indiqué aux paragraphes 30 et 31 du rapport du Secrétaire général, l'Assemblée générale a décidé qu'un taux de vacance de 8,75 % serait utilisé pour les postes d'administrateur et un taux de 6,4 % pour les postes d'agent des services généraux aux fins des calculs budgétaires de l'exercice biennal 2014-2015. Le Secrétaire général précise que la moyenne des taux effectifs de vacance pour la période de janvier à septembre 2014 a été de 9 % pour les postes d'administrateur et de 5 % pour les postes d'agent des services généraux.

Prévisions révisées pour l'exercice biennal 2014-2015

22. Comme on l'a déjà vu, le Secrétaire général indique dans son rapport qu'en ce qui concerne les chapitres des dépenses, les prévisions révisées s'établiraient à 5 573,3 millions de dollars pour l'exercice biennal 2014-2015 (ibid., par. 5). En ce qui concerne les recettes, le montant estimatif révisé pour l'exercice considéré s'élèverait à 533,0 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 9,1 millions de dollars (1,7 %) répartie comme suit : a) une augmentation de 8,1 millions de dollars au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel); b) une augmentation de 6,7 millions de dollars au chapitre 2 (Recettes générales), largement due à une hausse des intérêts créditeurs et au remboursement de dépenses d'exercices antérieurs et à des recettes accessoires; c) une réduction de 5,7 millions de dollars au chapitre 3 (Services destinés au public).

23. Le Secrétaire général indique dans son rapport que la révision à la baisse des prévisions de recettes provenant des services destinés au public résulte essentiellement d'une diminution des ventes d'articles philatéliques de l'administration postale, du volume moins élevé que prévu des ventes de publications imprimées, et de la diminution du nombre de visites guidées au Siège du fait des contraintes de sécurité liées au plan-cadre d'équipement. Le Comité consultatif a demandé de plus amples renseignements sur cette révision, ainsi que sur l'évolution des prévisions de recettes initiales et des montants finalement approuvés au cours des récents exercices biennaux. On trouvera ces renseignements dans le tableau ci-après. Le Comité consultatif relève qu'au cours des trois derniers exercices, les montants initialement approuvés au titre des activités productrices de recettes avaient systématiquement été révisés à la baisse au cours de l'exercice considéré.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant initial approuvé 2010-2011</i>	<i>Montant final approuvé 2010-2011</i>	<i>Montant initial approuvé 2012-2013</i>	<i>Montant final approuvé 2012-2013</i>	<i>Montant initial approuvé 2014-2015</i>	<i>Montant des prévisions révisées 2014-2015</i>
Administration postale	1 296,5	436,7	208,6	(959,6)	185,1	(3 284,8)
Publications	609,2	(416,5)	205,6	(32,8)	443,7	(636,9)
Services aux visiteurs	(1 064,4)	(566,7)	(545,6)	(1 168,7)	(242,0)	(978,2)
Activités productrices de recettes du Département des affaires économiques et sociales	623,7	682,6	252,4	693,2	160,6	162,5
Vente d'articles cadeaux et exploitation du kiosque à journaux	540,6	895,0	79,9	770,0	494,3	599,3
Garage	316,2	293,1	179,7	93,3	77,2	(161,2)
Autres activités commerciales	556,1	1 005,6	479,2	664,0	645,3	287,2
Services de restauration	(303,5)	(470,1)	(218,0)	(1 543,4)	(243,0)	(139,2)
Appui au programme : Groupe de la comptabilité des recettes	(762,8)	(701,8)	(757,2)	(1 031,4)	(790,0)	(803,2)
Total net, recettes	1 811,6	1 157,9	(115,4)	(2 515,4)	731,2	(4 954,5)

24. Le Comité consultatif constate avec préoccupation que les prévisions afférentes aux recettes provenant des services destinés au public (chapitre 3 des recettes) ont dû être révisées à la baisse au cours des trois exercices biennaux les plus récents, remettant en question la validité des hypothèses budgétaires initialement retenues pour chiffrer les activités productrices de recettes. Le Comité compte garder cette question à l'examen lorsqu'il étudiera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.

25. La décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre est énoncée au paragraphe 37 du rapport du Secrétaire général. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les prévisions révisées présentées dans le rapport du Secrétaire général, sous réserve des ajustements qu'il conviendra d'opérer comme suite à l'examen des questions dont elle est actuellement saisie, y compris l'état récapitulatif des prévisions révisées et des incidences sur le budget-programme.

Annexe

Informations générales sur les engagements de dépenses contractés au titre du paragraphe 1 a) de la résolution 68/249 de l'Assemblée générale

1. Bons offices aux fins de l'application de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité concernant la République arabe syrienne : 650 500 dollars

Un montant de 650 500 dollars permettrait de financer la mission de bons offices du Secrétaire général visant à promouvoir l'application de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité concernant la République arabe syrienne pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2014

Il servirait à financer cinq postes temporaires (1 SGA, 1 P-5, 2 P-3 et 1 SM) et diverses dépenses opérationnelles.

2. Mission préparatoire chargée d'organiser la mise en place de la Mission électorale des Nations Unies au Burundi : 449 500 dollars

Un montant de 449 500 dollars permettrait de financer les activités de la mission préparatoire d'octobre à décembre 2014, de sorte que la Mission électorale des Nations Unies au Burundi créée par la résolution 2137 (2014) du Conseil de sécurité soit pleinement opérationnelle le 1^{er} janvier 2015.

Il servirait à financer 18 postes temporaires (1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 4 P-3, 2 SM et 4 VNU) et diverses dépenses opérationnelles.

3. Commission d'enquête du Siège de l'ONU sur certains incidents survenus dans la bande de Gaza : 471 900 dollars

Un montant de 471 900 dollars permettrait de financer les activités de la Commission d'enquête du Siège de l'ONU sur certains incidents survenus dans la bande de Gaza entre le 8 juillet et le 26 août 2014.

Il servirait à financer les postes de cinq des six membres de la Commission (1 SGA, 1 SSG, 1 D-2 et 2 P-5) et diverses dépenses opérationnelles.

4. Mission d'enquête des Nations Unies concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne : 668 200 dollars

En application des dispositions prévues dans la résolution 42/37 C de l'Assemblée générale et confirmées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 620 (1988), des enquêtes ont été menées sur les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) ont été invitées à mettre leurs compétences au service de la mission et à lui apporter un appui technique.

Abréviations : AL : agent local; AN : administrateur recruté sur le plan national; G(AC) : agent des services généraux (Autres classes); SGA : secrétaire général adjoint; SM : agent du Service mobile; SSG : sous-secrétaire général; VNU : Volontaire des Nations Unies.

Un montant de 668 200 dollars permettrait de rembourser à l'OMS et à l'OIAC les dépenses engagées dans le cadre de la mission.

**5. Mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine :
2 634 400 dollars**

La mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine a été déployée en vue de renforcer la présence de l'ONU dans le pays, de surveiller la situation des droits de l'homme et d'aider l'ONU à faire face à la crise en lui fournissant des analyses. Un montant total de 2 634 400 dollars permettrait de financer les activités de la mission du 16 mars au 15 décembre 2014.

Il servirait à financer des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) destinés à répondre aux besoins lors des élections (1 P-5, 2 P-4, 7 P-3, 3 G(AC), 16 AN et 12 AL) et diverses dépenses opérationnelles.

**6. Mécanisme de surveillance pour la République arabe syrienne :
2 031 200 dollars**

Dans sa résolution 2165 (2014), le Conseil de sécurité a demandé le déploiement dans les plus brefs délais d'un mécanisme de surveillance chargé de superviser, avec l'assentiment des pays voisins de la République arabe syrienne, le chargement dans les installations de l'ONU de tous les lots d'articles humanitaires envoyés par les agences humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution, de même que toute inspection ultérieure des cargaisons par les autorités douanières des pays voisins concernés, en vue de leur passage en République arabe syrienne aux postes frontière, avec notification de l'ONU aux autorités syriennes confirmant le caractère humanitaire des cargaisons.

À titre provisoire, le Secrétaire général a engagé des dépenses d'un montant de 2 031 200 dollars au titre des dépenses imprévues et extraordinaires. Afin de répondre aux besoins de financement du mécanisme de surveillance, il a obtenu du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires l'autorisation d'engager de nouvelles dépenses d'un montant de 1 529 800 dollars.

L'ensemble de ces ressources permettrait de financer le mécanisme pour la période du 14 juillet 2014 au 9 janvier 2015, notamment 52 emplois de temporaire (1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 5 P-4, 7 P-3, 4 P-2, 1 AN, 17 AL et 12 VNU) et diverses dépenses opérationnelles.